

**MAIRIE**  
**de**  
**CANGEY**  
**37530**

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 20 octobre 2021**  
-----

L'an deux mil vingt et un, le vingt du mois d'octobre à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Etaient présents : MM. ROSSE, LENA, LUCIEN, CHARTIER, SIMON, AUDEBERT  
MMES BARRITAU, RETIF, ROBINET, FAVREAU

Absents excusés : Mmes FLOURIOT, BORDIER-BONNEAU, GAURON,  
MM. MALENFANT, LAHAYE

Date de la convocation : 12 octobre 2021

Secrétaire de séance : Florence FAVREAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'exprimés : 10

**Délibération n°2021 – OCTOBRE 27**

**Objet : Attribution de chèques Cadhoc au personnel communal**

**Annule et remplace la délibération n°2021-JUILLET19**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil Municipal la délibération prise le 12 juillet 2021 afin d'octroyer à Noël des chèques cadhoc aux agents. La société UP CADHOC nous informe que l'attribution doit être collective et sans critère d'attribution (type de contrat – durée de travail), le montant des chèques cadeaux doit être identique pour tous les salariés, c'est avant tout une œuvre sociale.

Considérant que cette prestation sera versée annuellement en décembre,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver la mise en place de chèques Cadhoc et culture à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, pour un montant annuel de 150.00€ par agent.
- autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commandes et régler les frais correspondants pour l'achat des chèques Cadhoc et culture, ainsi que les pièces et actes se rapportant à cette décision
- dit qu'une délibération sera prise chaque année afin de fixer le montant annuel.

**Délibération n°2021 – OCTOBRE 28**

**OBJET : Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier émanant du Président du Syndicat de Chasse de CANGEY, demandant une subvention exceptionnelle pour l'année 2021. Depuis deux ans, suite à la crise sanitaire, le syndicat n'a toujours pas pu organiser son ball-trap et cet évènement est une rentrée financière indispensable dans leur budget. Monsieur Le Maire énumère les recettes et les dépenses 2021 du dit syndicat.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, le Conseil Municipal leur avait octroyé la somme de 500 €, ce qui leur avait permis de réduire leur déficit.

Monsieur Le Maire propose de leur octroyer la somme exceptionnelle de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 euros.
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2021.
- charge Monsieur Le Maire de verser cette subvention.

### **Délibération n°2021 – OCTOBRE 29**

#### **OBJET : ADHESION AU GIP RECIA – ENT 1er degré**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Schéma directeur des Environnements Numériques de Travail pour l'enseignement scolaire (SDET) dans sa version en vigueur,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2006 portant création, au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux Espaces Numériques de Travail (ENT)

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, ses conditions tarifaires et leurs modalités d'évolution,

Vu la convention de déploiement ENT primOT pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public de la Région Centre Val de Loire,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'académie d'Orléans-Tours et le GIP RECIA ont décidé de s'associer pour proposer des outils numériques aux écoles du 1<sup>er</sup> degré,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre la possibilité de bénéficier de l'ensemble de l'offre de services à destination des organismes publics sous réserve de souscrire les conditions particulières desdits services,

***Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de CANGEY au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive – GIP RECIA -, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la Commune de CANGEY et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **APPROUVE** les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA et aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité
- **DESIGNE** Monsieur Yves ROSSE en qualité de représentant titulaire et Madame Lise BARRITAUULT en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

**Délibération n°2021- OCTOBRE 30**

**OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE REPAS PAR LIAISON FROIDE A LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que le marché de restauration scolaire arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Monsieur Le Maire propose de lancer une nouvelle consultation pour la fourniture et la livraison de repas par liaison froide pour une durée de 3 ans.

Vu l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De lancer une consultation selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics, pour la fabrication et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à engager, passer et signer un marché passé selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics, et ayant pour objet la fabrication et la livraison de repas en liaison froide pour les enfants de l'école maternelle et primaire de la Commune
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 de la commune Chapitre 011, nature 611

### **Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il s'agit de voter la convention pour l'installation d'un pylône -antenne relais SFR sur la parcelle ZW 98. Toutes les démarches effectuées à ce jour afin d'avoir un seul et unique pylône multi-opérateurs restent sans succès. La problématique viendrait du fait que dans cette zone, la hauteur du pylône de l'opérateur ORANGE sur la parcelle ZW 45 est limitée à 29.50 m, à priori pas assez haut pour recevoir un second opérateur.... Mr BOUTARD et Mr GARCONNET, ont reçu les quatre principaux opérateurs téléphoniques (ORANGE – BOUYGUES – SFR – et FREE) afin de faire un point sur la situation du territoire. La CCVA va mettre en place des réunions de travail avec les opérateurs qui ont des projets sur notre commune. Monsieur Le Maire propose donc de reporter ce point à un prochain ordre du jour.

### **Pylône Antenne relais Bouygues – parcelle privée ZP 176**

Mr NOGUES (habitant près de la parcelle concernée) a déposé un recours à l'encontre de l'arrêté du 15 juillet 2021 par lequel, Monsieur Le Maire n'a pas fait opposition à la déclaration de travaux accordant l'installation du pylône. Monsieur Le Maire affirme toutefois que Mr NOGUES, et la société CIRCET se sont mis d'accord sur une nouvelle implantation. (recul de 13m50 par rapport à l'implantation prévue).

### **Rue des marais**

Christian LUCIEN signale que Michel DABURON lui a fait part que Monsieur MONTIGNY avait installé un portail au bout de la rue des marais. La commune s'est renseignée auprès de la DGFP (Direction Générale des Finances Publiques), et il s'avère qu'il n'existe aucune jonction entre la rue des marais et le chemin des marais, et qu'il n'y a pas de servitude de passage. Un courrier explicatif a été adressé à Michel DABURON.

### **Déroulement de la FIBRE**

Christian LUCIEN souligne que plusieurs administrés rencontrent des problèmes de raccordement à la fibre. Il demande à ce qu'un courrier soit envoyé aux services de déploiement de la fibre pour les informer des difficultés rencontrées. Monsieur Le Maire répond que le secrétariat contacte régulièrement le chargé d'affaires FIBRE pour remonter les problèmes des administrés.

### **Voirie Lotissement des vilaines**

Christian LUCIEN souligne que l'enrobé a été très bien fait. Au niveau de la place, il est prévu d'enlever sept arbres et de laisser uniquement celui du milieu afin d'éviter le soulèvement de l'enrobé. Quatre arbres seront replantés plus en retrait de la voie.

### **Cimetière**

La haie de thuyas le long du mur étant abimée, celle-ci sera coupée à la base.

### **Vœux de la Municipalité**

La cérémonie aura lieu le samedi 15 janvier 2022 – 18h30 à la salle des Fêtes.

### **Projet photovoltaïsme – lieu-dit La garenne Saint-thomas.**

Benoit SIMON indique que la société STATKRAFT RENOUVELABLES avait déposé un Certificat d'Urbanisme en mai 2021 afin de savoir si le terrain pouvait être utilisé pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol avec éco-pâturage d'ovins. La Direction

Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire a refusé le projet car les parcelles se situent en zone A du PLUi et les parcs photovoltaïques y sont interdits.

### **Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation du Val de Cisse**

Benoit SIMON rappelle la révision du PPRI en cours. La concertation doit prochainement débuter. Il est prévu 3 réunions publiques durant cette phase de concertation au sein des communes de Mosnes, Nazelles-Négron et Vouvray. Notre commune n'est pas concernée par de grandes modifications par rapport au document de 2001.

### **Atelier « apprendre à gérer les situations de STRESS »**

Ghislaine RETIF indique qu'en partenariat avec l'association Brain Up, la Commune de CANGEY et le service Entour'âge de la CCVA, organisent un atelier « Apprendre à mieux gérer les situations de stress » qui aura lieu à la maison de Cangy, les mercredis 10, 17, 24 novembre, 1 et 8 décembre 2021 de 14h à 16h.

Ce programme en 5 séances est gratuit et s'adresse aux personnes de + de 60 ans. Le nombre de place est limitée à 9 personnes. – inscription au secrétariat de Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Récapitulatif de la séance du 20 octobre 2021
---

Délibération n°2021 – OCTOBRE 27 :

Modification de la délibération 2021 JUILLET 19 – attribution de chèques Cadhoc au personnel communal

Délibération n°2021 – OCTOBRE 28 :

Demande de subvention exceptionnelle du Syndicat de Chasse

Délibération n°2021 – OCTOBRE 29 :

Adhésion au GIP RECIA et convention de déploiement de l'ENT prim OT

Délibération n°2021 – OCTOBRE 30 :

Lancement de la consultation pour la fabrication et la livraison de repas par liaison froide à la cantine scolaire

*Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.*

Liste des membres présents :

ROSSE Yves  
BARRITAUULT Lise  
LENA Jean Michel  
RETIF Ghislaine  
FAVREAU Florence  
CHARTIER Franck  
ROBINET Martine  
LUCIEN Christian  
AUDEBERT David  
SIMON Benoit